



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 16 septembre 2026

Nombre de membres : 11
L'an deux mil vingt-six, le 16 septembre à 19h00

Nombre de présents : 10

Les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont rassemblés au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Mme Christelle SERANDOUR, maire

Présents : SÉRANDOUR Christelle, LOPIN Roger, LE BARS Michel, FLORIMOND Jean-Yves, MENAND Philippe, PICOU Philippe, SERANDOUR Antonia, MÉLOU Marie-Hélène, LE BRIS Lucie, LE JEHAN Iryna

Absents excusés : VIEILLES CAZES Marlène,

Secrétaire de séance : Jean-Yves FLORIMOND

Date de convocation : 9 septembre 2026

Date d'affichage : 9 septembre 2026

2026-09-06 : Convention pour le contrôle des points incendie

La Maire expose que la commune doit effectuer le contrôle des points incendie au minimum tous les 3 ans : 3 poteaux incendie sont concernés sur la commune.

La SAUR a fait une proposition de convention pour ces contrôles : la campagne annuelle qui comprend l'entretien et les mesures de débit est de 63.73 € HT par hydrant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE la proposition de convention de la SAUR pour le contrôle des points incendie de la commune**
- **AUTORISE madame le Maire à signer la convention et tout document relatif à l'opération**

Ainsi fait été délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,
La Maire,
Christelle SERANDOUR